

1. En décembre 2013, le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité »), a demandé au Secrétariat de rédiger un rapport rendant compte des résultats de sa stratégie de ratification (2010-2013) et des activités de suivi, et de le transmettre à la Conférence des Parties à sa cinquième session ordinaire (décision 7.IGC 10).

2. À sa troisième session ordinaire, en décembre 2009, le Comité a adopté une stratégie d'encouragement des ratifications de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommée « la Convention »), ainsi que son plan d'action pour la période 2010-2013. Le but principal de la stratégie et du plan d'action était de maintenir la dynamique des ratifications et de préciser les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du plan. Le Comité a continué d'assurer le suivi de la stratégie et, à sa septième session ordinaire (décembre 2013), a pris note des résultats obtenus entre 2010 et 2013 concernant la mise en œuvre de la stratégie de ratification et de son plan d'action. Il a demandé aux Parties et à la société civile de poursuivre leurs efforts en vue de promouvoir la

11. Pendant la phase de mise en œuvre de la stratégie, le nombre de Parties de régions sous-représentées a augmenté. Le Groupe V(b) a dépassé le seuil des 50 % avec un nombre accru de ratifications par les États arabes (4 nouvelles Parties), tandis que le Groupe IV reste sous-représenté avec seulement deux nouvelles ratifications pendant la période de mise en œuvre de la stratégie.

Résumé des démarches entreprises et des actions menées (2010-2013)

12. En application des décisions 3.IGC 4 et 4.IGC 4, le Secrétariat a envoyé à toutes les Parties des lettres les invitant à lui faire connaître toute information pertinente concernant les résultats des activités entreprises par elles pour mettre en œuvre la stratégie de ratification. Vingt-huit (28) Parties¹ ont répondu lors de la consultation de 2010, et dix (10)² lors de la consultation de 2012.

13. Le Secrétariat a consulté aussi les ONG par l'intermédiaire du Comité de liaison ONG-UNESCO, qu'il a invité

Le Secrétariat de l'UNESCO a

Les Bureaux de l'UNESCO à Phnom Penh, Bangkok et Jakarta ont coopéré pour organiser la première réunion d'experts d'Asie du Sud-Est sur la Convention (20-21 octobre 2011 à Phnom Penh, Cambodge), à laquelle a participé la Secrétaire de la Convention. La réunion, qui a rassemblé 25 experts de neuf États d'Asie du Sud-Est, a abouti à la création d'un réseau régional d'experts et à l'élaboration d'un plan d'action régional conçu pour promouvoir la sensibilisation à la Convention et accroître le nombre de Parties dans la région. Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok coordonne les activités de suivi. Faute de fonds suffisants, aucune activité de suivi n'a été mise en œuvre.

Au Bangladesh, les autorités nationales ont organisé un Forum ministériel sur la diversité des expressions culturelles du 9 au 11 mai 2012. Ce Forum, le premier du genre, a été en partie financé par le FIDC et a réuni des représentants de plus de 30 États de la région. Il a abouti à l'adoption de la « Déclaration de Dhaka » qui appelle les États non parties de la région Asie-Pacifique à ratifier la Convention. Compte tenu de l'importance stratégique du Forum, l'UNESCO a assuré une présence forte, avec la participation de la Directrice générale, de la Secrétaire de la Convention et du Bureau de l'UNESCO à Bangkok. La participation de la Directrice générale a été très importante et largement couverte par les médias.

Dans la région Pacifique, le Bureau de l'UNESCO à Apia a participé à la réunion des ministres de la culture du Pacifique (4 juillet 2012 à Honiara, Îles Salomon), à laquelle a assisté le Secrétaire général de la Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). Cette réunion a lancé un processus de consultation sur la Convention dans la région Pacifique et abouti à l'engagement public de plusieurs États non parties à la Convention.

En 2011, le Secrétariat a commandé deux travaux de recherche, l'un portant sur l'Asie du Sud-Est, l'autre sur les États arabes, afin de mieux comprendre les contextes régionaux et pourquoi la ratification a jusqu'à présent pris du retard dans

Unies sur la culture et le développement durable⁶, qui mentionnent expressément la Convention, ont attiré un peu plus l'attention sur la Convention, sa valeur et son impact.

17. L'augmentation du nombre des ratifications dépend de la capacité des Parties, du Secrétariat et d'autres acteurs essentiels, comme les organisations de la société civile, à entrer en contact avec des parties prenantes variées et à transmettre des messages clés sur l'importance et les avantages de la ratification. Cela suppose de démontrer comment et pourquoi la ratification fait une réelle différence pour la communauté internationale, les gouvernements nationaux, la société civile et les citoyens en général. Partager l'information et faire connaître les mesures concrètes prises pour mettre en œuvre la Convention sont considérés comme le meilleur moyen de promouvoir la ratification et constituent une incitation à la ratification pour d'autres États. Les mécanismes de la Convention, comme l'exercice de rapports périodiques quadriennaux, et la mise en œuvre de l'article 21 de la Convention promouvant ses objectifs et principes dans diverses enceintes internationales aident à faire progresser les ratifications.

18. Outre les échanges de bonnes pratiques, les États ont sollicité de l'aide pour mieux comprendre les objectifs de la Convention et les incidences de la ratification. C'est pourquoi le Secrétariat a produit de nouveaux modules de formation intitulés « Comprendre la Convention », qui peuvent servir à promouvoir les efforts de ratification de toutes les parties prenantes, et a élargi sa Banque d'expertise en vue de répertorier davantage de spécialistes de régions sous-représentées qui seront formés à ces nouveaux modules.

⁶ Voir document : A/RES/68/223

http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/223&referer=/english/&Lang=F

ANNEXE I

ANNEXE II

Liste des documents et décisions/résolutions pertinents concernant l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de ratification

Session	Document (référence)	
---------	----------------------	--

